

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FEYTIAT : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ECRIT AU SUJET DE L'ASPECT ARCHITECTURAL DES CONSTRUCTIONS

DATES DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée n°8 du PLU de Feytiat se déroulera **du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 23 février 2024 inclus**.

LIEU DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU de Feytiat ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront déposés en mairie de Feytiat, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 ; et au siège de Limoges Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Feytiat et de Limoges Métropole.

PUBLICITÉ

Avis affiché en mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune de Feytiat : <http://www.ville-feytiat.fr>
- Site internet de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée n°8.